

No de résolution

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 4 février 2022

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise du la COVID-19, le 3 février 2022 à dix-huit heures (18h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Richard Forget, président Carl De Montigny, vice-président Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier Frédéric Broué, membre André Ibghy, membre Martin Picard, membre Michel Bazinet, membre

Ouverture de la séance

2022-02-01

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE

le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-02-02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procèsverbal de l'assemblée du 2 décembre 2021.

ADOPTÉE

2022-02-03

Nomination nouveaux membres du conseil d'administration – Modification de la résolution 2021-12-115

CONSIDÉRANT QUE

lors de sa séance du 2 décembre 2021, le conseil a adopté la résolution 2021-12-115 nominant les nouveaux membres du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts;



No de résolution ou annotation

2022-02-04

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier le substitut de la municipalité de Val-Morin ;

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts modifie la résolution numéro 2021-12-115, adoptée lors de la séance du 2 décembre 20121, comme suit :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- Monsieur Richard Forget, et monsieur Noël Lanthier comme substitut, pour la municipalité de Lantier;
- Monsieur Francis Corbeil, et monsieur Vincent Delorme pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Monsieur Frédéric Broué et monsieur André Ibghy comme substitut, pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Monsieur André Ibghy et monsieur Jean-Pierre Charette comme substitut, pour la municipalité de Ivry-sur-le-Lac;
- Madame Dominique Forget et Monsieur Carl De Montigny comme substitut, pour la municipalité de Val-David;
- Monsieur Michel Bazinet et monsieur Pierre Asselin comme substitut, pour la municipalité de Val-Morin;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Contrat de location d'un camion échelle E-One – Techno Feu

CONSIDÉRANT QUE

le camion échelle de la Régie a subi de lourds dommages lors d'un accident survenu le 18 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

le camion échelle est nécessaire pour nos opérations et une entente temporaire a été conclue avec le service incendie de Ste-Adèle pour l'utilisation de leurs services ;

CONSIDÉRANT QUE

la compagnie d'assurance autorise et rembourse les frais reliés à la location d'un camion échelle;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de location à intervenir entre Techno Feu inc. et la Régie pour un véhicule échelle E-One.
- QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)



No de résolution ou annotation 2022-02-05

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 27 janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-06

Comptes à payer au 31 décembre 2021

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 31 décembre 2021, au montant de 101 415.28\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-07

Comptes à payer au 27 janvier 2022

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 janvier 2022, au montant de 60 371.97\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-08

Octroi de contrat - Caractérisation environnementale de site phase III - Lot 2 991 203 du cadastre du Québec – DEC Enviro

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 2021-12-122, le conseil d'administration a octroyé un mandat à DEC Environ pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase II sur le lot 2 991 203 du cadastre du Québec situé sur la route 117 à Val-David;

CONSIDÉRANT QUE

suite aux conclusions de l'évaluation environnementale de site phase II, la réalisation de sondages environnementaux additionnels doit être réalisée sur le site;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une caractérisation environnementale de site phase III sur le lot 2 991 203 du cadastre du Québec pour un montant de 6 105\$, plus taxes applicables;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Commission d'accès à l'information - Mandat aux avocats

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a besoin des services d'avocats pour représenter la Régie devant la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le dossier Mathieu Lizotte c. Régie incendie des Monts et Sydney Langdon;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mandate la firme d'avocats « Prévost Fortin D'Aoust », pour défendre les intérêts de la Régie devant la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le dossier Mathieu Lizotte c. Régie incendie des Monts et Sydney Langdon.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Démission – Philippe Côté

CONSIDÉRANT QU'

à la suite de son congé sans solde d'une durée de 6 mois, monsieur Philippe Côté a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Philippe Côté, effective le 8 décembre 2021.

ADOPTÉE

2022-02-09

2022-02-10

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)



No de résolution ou annotation

2022-02-11

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Démission - Jean-Francois Larouche

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Jean-Francois Larouche a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Jean-Francois Larouche, effective le 26 janvier 2022.
- QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-12

Démission - Frédéric Crépeau

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Frédéric Crépeau a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Frédéric Crépeau, effective le 31 janvier 2022.
- QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-13

Démission - Cihan Kirac

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Cihan Kirac a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Cihan Kirac, effective le 1 février 2022.
- QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

2022-02-14

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Demande de congé sans solde - Miguel Côté

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Miguel Côté, pompier éligible, a transmis une demande de congé sans solde d'une durée d'un an ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée d'un an de monsieur Miguel Côté, pompier éligible, soit du 1 février 2022 au 31 janvier 2023 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-15

Fin de période d'entrainement et de familiarisation – Pompiers éligibles

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de messieurs Mathieu Leblond et Mathieu Léonard, au poste de Pompier éligible, s'est terminée le 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de Pompier éligible à messieurs Mathieu Leblond et Mathieu Léonard, le tout effectif en date du 1^{er} janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-16

Fin de période d'entrainement et de familiarisation – Lieutenant

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de monsieur Danick Boudreau, au poste de Lieutenant, s'est terminée le 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de Lieutenant à monsieur Danick Boudreau, le tout effectif en date du 1^{er} janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

2022-02-17

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 18h41.

Righard Forget, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier